



Des Contrats de ville aux Contrats urbains de cohésion sociale : quel mouvement ?

CE NOUVEAU NUMÉRO des *Cahiers du DSU*, plus imposant qu'à l'accoutumée (80 pages !), paraît moins d'un an après la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale (2007-2009), qui succèdent aux contrats de ville. Ce numéro propose un « arrêt sur image », en ce début d'année 2008, afin de prendre la mesure de la politique de la ville en Rhône-Alpes, d'en définir les contours, d'en saisir la complexité, dans un contexte où, depuis quelques années, les dispositifs se sont considérablement multipliés. Cahier imposant, donc, car la photographie nécessite des angles de vue différents.

Au préalable, C. Jacquier resitue la photographie dans un cadre de pensée plus général, et invite à « un retour vers le futur ! », pour mieux renouer avec les fondamentaux de la politique de la ville, au lieu d'en faire un système très dispendieux d'énergie, au regard de celle qu'il renvoie au territoire. Avec J.-P. Motte, ils invitent tous deux à une montée en responsabilité accrue des collectivités territoriales dans la prise en charge des questions de la solidarité territoriale.

REPÈRES : LA POLITIQUE DE LA VILLE RHÔNALPINE EN CARTES ET EN CHIFFRES

Cartes, tableaux de synthèse, chiffres clés permettront, en première partie, de donner des repères, territoire par territoire. Zooms sur les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), sur les Programmes de réussite éducative, les Ateliers santé ville (ASV), et même les Projets de rénovation urbaine (PRU – même si le *Cahier* est d'abord axé sur le développement social), pour tenter d'avoir une vision panoramique des principaux leviers mobilisés par les collectivités et leurs partenaires pour conduire leur projet de développement social urbain.

Un bref descriptif de l'ensemble des contrats urbains de cohésion sociale permet de voir, pour chaque territoire, certaines évolutions par rapport aux précédents des contrats de ville. Une enquête a été conduite auprès des équipes opérationnelles, avec l'appui du cabinet Argos, réactualisant ainsi celle menée par le CR•DSU en 2001, un an après la mise en œuvre des contrats de ville. Profitons de cet espace pour remercier tous ceux et celles qui ont donné de leur temps en apportant leur contribution à ce travail collectif. Certaines informations ont été difficiles à obtenir, et nous avons dû réduire nos ambitions premières. Il s'est avéré impossible, par exemple, de présenter le « poids financier » de chaque Contrat urbain, en 2007, tous partenaires confondus. Aussi, ce matériau pourra encore être enrichi, complété, analysé.

Cet état des lieux acte un **changement d'échelle** en Rhône-Alpes. Avec trente-six contrats urbains « contre » vingt-et-un contrats de ville sur la période précédente, la cible de la politique de la ville s'est élargie, même si le nombre de quartiers reste sensiblement le même. « Éclatement » de cette politique autour de territoires de plus en plus diversifiés dans leur taille, dans leurs caractéristiques socio-économiques, dans les ressources humaines, techniques et financières qu'ils mobilisent sur les projets. Dix-huit nouveaux territoires, tous communaux (à une exception près) « entrent » dans la politique de la ville avec cette nouvelle génération de contrats. Ils renouvellent pour partie le genre et adaptent les objectifs et la méthode à leurs situations particulières. Ces communes, des départements de l'Ain, la Drôme, l'Ardèche, de taille souvent réduite, interviennent de façon « préventive » pour enrayer les logiques de fragilisation que connaissent certaines poches de leurs communes (A. Tallaron). Grand écart par rapport aux logiques de réparation des territoires les plus en difficultés, qui ont prévalu pendant fort longtemps à la politique de la ville ?

Plus que jamais, par le nombre de territoires concernés, par la diversité des situations, par l'ampleur et le nombre des programmes et dispositifs à l'œuvre, Rhône-Alpes apparaît comme un échantillon particulièrement « remarquable ». C'est de cette diversité dont ce *Cahier* veut se faire l'écho.

DES CONTRATS DE VILLE AUX CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE

Au-delà de l'état des lieux, quelles ont été les principales évolutions ayant marqué le passage aux contrats urbains de cohésion sociale, les avancées, les questions à résoudre, les incidences sur l'organisation de la maîtrise d'œuvre ? Une large place est laissée en deuxième partie à l'analyse des conditions d'élaboration de ces contrats (R. Fausser), très souvent (trop souvent ?) élaborés dans la précipitation, et à celle de leur première année de mise en œuvre. Une fois passée l'élaboration formelle des contrats, la structuration du pilotage et de la maîtrise d'œuvre, la question de la stratégie réelle de développement dans laquelle s'intègre le (ou les) quartier(s) et leur vocation spécifique dans le fonctionnement socio-urbain reste en partie posée dans bien des endroits (T. Desjonquères, T. Capelier).

Resserrement relatif des partenariats, diversité des situations départementales, priorité donnée dans quasiment tous les départements aux actions dans le

domaine éducatif (avec « l'effet booster » des Programmes de réussite éducative) (Argos, I. Chenevez, M. Basset), difficultés à repérer pour mieux mobiliser le droit commun (M. Allam) sont quelques-uns des constats posés.

L'ingénierie dédiée à l'animation des démarches et dispositifs de la politique de la ville est significative du changement d'échelle : le nombre de professionnels a doublé, depuis 2001 (I. Chenevez) ! Dans le cadre d'interventions de plus en plus morcelées, la question de la cohérence d'ensemble du projet de territoire est posée. Enfin, A. Faure et A. Stassiné rappellent, en écho aux premiers articles du *Cahier*, la nécessité de construire des solidarités intercommunales sur les enjeux de cohésion sociale. Paradoxalement, l'échelle d'agglomération semble être un peu en recul. A. Faure résume la contradiction en évoquant des « agglomérations à la fois en pointe et en panne ».

NOUVEAUX CONTRATS, NOUVEAUX ENJEUX ?

Dernier objectif : aborder quelques thématiques particulières, à partir d'un choix sélectif, et donc discutable. Cette partie a été sous-tendue par une question : sur quelles approches, sur quels enjeux de développement social, les lignes « bougent » et des stratégies se construisent, plus fortement que par le passé ?

Certaines thématiques (santé, lutte contre les discriminations, politiques éducatives) ont fait l'objet de numéros récents des *cahiers du DSU*, ou le feront prochainement (emploi). Ici, il s'agit donc de revenir sur des analyses débattues collectivement dans nos espaces de travail habituels, au côté des professionnels, des acteurs associatifs, de l'ensemble des partenaires. Sur le pilotage et la conduite de projets, la nécessaire articulation des volets sociaux et urbains des projets est rappelée, dans un contexte de morcellement de plus en plus important de l'action publique destinée aux « quartiers » (P. Peillon), ou encore l'utilité de l'évaluation des projets pour en améliorer l'efficacité (A. Tallaron, M. Basset).

Au moment de la mise sous presse du *Cahier*, un nouveau plan « Espoir Banlieue, une dynamique pour la France » doit être annoncée par le Président de la République. L'articulation de ce plan avec les contrats urbains de cohésion sociale reste une question en l'attente de réponse. La période actuelle est donc encore une fois riche d'interrogations, de tensions, et d'incertitudes. Au-delà même des contrats, des dispositifs qui sous-tendent cette politique publique, c'est plus

largement la solidarité territoriale dans son entier qui est actuellement mise en débat. Solidarité financière renforcée entre les communes, mise à niveau du droit commun dans les quartiers, réforme de l'État... autant d'enjeux qui sont actuellement repointés, et sur lesquels le CR•DSU reviendra. ■

Isabelle CHENEVEZ